



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 octobre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 octobre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de juillet 2016 sous la présidence du Japon (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Koro **Bessho**



Annexe à la lettre datée du 19 octobre 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de juillet 2016 sous la présidence du Japon

Introduction

En juillet 2016, sous la présidence du Japon, le Conseil de sécurité a tenu 23 séances et s'est réuni 18 fois en consultation plénière, a publié 11 déclarations du Président à la presse, adopté 7 résolutions et 3 déclarations du Président et publié une note présidentielle sur ses méthodes de travail. Il a tenu 3 séances avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Sélection du Secrétaire général

Assurant la présidence du Conseil de sécurité en juillet 2016, le Japon a achevé la mise au point détaillée des modalités d'organisation des votes indicatifs et organisé le premier scrutin le 21 juillet.

Réuni en consultation plénière le 25 juillet, le Conseil a également débattu, au titre des « Questions diverses », de la sélection du prochain Secrétaire général, les discussions ayant porté sur la confidentialité des votes indicatifs et la voie à suivre.

Au mois de juillet, neuf réunions informelles ont eu lieu avec les candidats au poste de Secrétaire général, une procédure qui a été instaurée en juin 2016 après un examen approfondi de la question par le Conseil.

Afrique

Soudan et Soudan du Sud

Le 1^{er} juillet, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président à la presse, dans laquelle il s'alarmait de la recrudescence des affrontements à Wau (Soudan du Sud) et appelait toutes les parties armées à cesser les hostilités. Une séance s'est tenue le 7 juillet avec les pays fournisseurs de contingents à la MINUSS. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a fait un exposé. Le 9 juillet, une déclaration du Président à la presse a été publiée, condamnant les combats et les attaques séparées contre des fonctionnaires de l'ONU et des diplomates ayant eu lieu à Djouba le 7 juillet.

Le 10 juillet, le Conseil s'est réuni en consultation plénière. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait part de ses vues sur le contexte entourant ces événements et l'évolution de la situation, et a fait le point sur les sévères restrictions imposées aux mouvements de la MINUSS à Djouba. Les membres du Conseil ont fermement condamné les affrontements et exigé que toutes les parties concernées cessent immédiatement les violences et que les forces armées soient reprises en main et rappelées à la discipline. Ils ont également discuté de la force régionale que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

envisageait de déployer ainsi que des moyens de renforcer la MINUSS. Une déclaration du Président à la presse a été publiée à l'issue de la séance.

Le Conseil s'est à nouveau réuni le 13 juillet pour entendre un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur le Soudan du Sud. Ce dernier a décrit les déplacements de population à grande échelle, les morts parmi les civils et les exactions commises contre des sites de protection des civils mis en place par l'ONU. Il a insisté pour que la liberté d'accès et de circulation soit accordée à la MINUSS et aux acteurs humanitaires. Il a également évoqué un communiqué de l'IGAD appelant à augmenter les effectifs des contingents et à créer une brigade d'intervention, ce qui avait aussi été entériné par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Secrétaire général adjoint a conclu en priant instamment le Conseil d'envisager un embargo sur les armes compte tenu de ces tentatives délibérées pour saborder l'accord de paix d'août 2015, et recommandé de proroger d'un mois le mandat de la MINUSS pour raisons techniques. Pour les consultations plénières, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUSS, Ellen Margrethe Løj, s'est jointe aux membres du Conseil et au Secrétaire général adjoint par visioconférence depuis Djouba. Les discussions ont porté sur la possible intensification de la violence, le commandement et le contrôle de l'Armée populaire de libération du Soudan, la nécessité des pressions et du dialogue politiques, les modalités d'un renforcement de la MINUSS et l'imposition d'un embargo sur les armes et de sanctions ciblées.

Le 29 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2302 (2016) prorogeant le mandat de la MINUSS pour raisons techniques jusqu'au 12 août.

Somalie

Le 7 juillet, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2297 (2016) prorogeant les autorisations accordées à la Mission de l'Union africaine en Somalie jusqu'au 31 mai 2017. Après le vote, la Chine, l'Égypte et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations.

Somalie et Érythrée

Le 20 juillet, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultation plénière afin de discuter du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Il a entendu le rapport du Président du Comité. S'agissant de la Somalie, de nombreux membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation actuelle, tout en notant les progrès réalisés dans les pourparlers politiques, et ont indiqué que le Conseil devait continuer de soutenir le processus politique.

République démocratique du Congo

Une réunion d'information et des consultations plénières sur la République démocratique du Congo se sont tenues le 7 juillet. Le Vice-Secrétaire général, Jan Eliasson, a fait le point sur la situation, se déclarant préoccupé par le regain de tensions politiques du fait de l'ajournement des échéances électorales. Il a noté que les récents attentats perpétrés contre des civils dans l'est du pays suscitaient également des inquiétudes. Il a cependant salué la reprise de la coopération entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. La République démocratique du Congo s'est aussi exprimée en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Réunis en consultation plénière, les membres du Conseil ont vivement débattu de la situation.

À la suite de ces consultations, le 15 juillet, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président à la presse, dans laquelle il soulignait l'importance cruciale pour la stabilité, le développement et la consolidation de la démocratie constitutionnelle en République démocratique du Congo de mettre en œuvre un cycle électoral pacifique et crédible, conforme à la Constitution du pays. Il appelait également l'attention, entre autres choses, sur la nécessité urgente d'organiser entre toutes les parties prenantes un dialogue politique ouvert et pacifique sur la tenue des élections, et appuyait la décision prise par l'Union africaine d'engager des consultations sur ce dialogue.

République centrafricaine

Le 8 juillet, en séance privée, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, Atul Khare, ont informé les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de l'évolution de la situation. Cette séance a été suivie par une réunion d'information dans la salle du Conseil de sécurité et des consultations plénières. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, Omar Hilale, ont été invités à faire un exposé en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire du Conseil. Le premier a présenté les résultats de l'examen stratégique de la MINUSCA et ses recommandations pour le prochain mandat de la Mission. Le Président de la formation République centrafricaine a exposé cinq domaines prioritaires du point de vue de la consolidation de la paix. Le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'exprimant en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, a également rendu compte de sa visite dans le pays du 24 au 27 mai. La République centrafricaine a participé à la réunion en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, mais sans faire de déclaration.

Le 26 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2301 (2016) prorogeant le mandat de la Mission jusqu'au 15 novembre 2017. Il a décidé que l'objectif stratégique de la MINUSCA était d'aider à créer des conditions qui permettraient de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentaient. La République centrafricaine et la France ont fait des déclarations après l'adoption de la résolution.

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Le 11 juillet, le Conseil de sécurité a tenu une réunion d'information ainsi que des consultations plénières. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Mohamed Ibn Chambas, a fait un exposé et a présenté le premier rapport du nouvel UNOWAS depuis la récente fusion. L'instabilité de la région et la présence de réseaux terroristes continuant d'y alimenter l'extrémisme, il a engagé instamment le Conseil à poursuivre le renforcement de la Force multinationale mixte et à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins fondamentaux de la population civile. Dans les consultations qui ont suivi, la fusion des bureaux et l'augmentation des synergies attendue de cette opération ont fait l'objet de discussions. Les membres du Conseil ont déclaré craindre les diverses tensions politiques et les menaces transversales contre la paix dans la région, et en particulier l'impact de Boko Haram sur la situation humanitaire.

À l'issue de ces discussions, le 28 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2016/11), dans laquelle il accueillait avec satisfaction l'exposé du Représentant spécial, le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'UNOWAS (S/2016/566) et la fusion du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, et réaffirmait qu'il continuait d'apporter son appui au Bureau. Dans cette déclaration du Président, il a salué le travail des groupes régionaux et des voisins en faveur de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Il a noté qu'il était préoccupé par la poursuite du terrorisme et de la piraterie dans la région.

Libye

Le 22 juillet, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultation plénière pour examiner la situation politique de la Libye, et en particulier les obstacles qui retardent les progrès et la présence de combattants terroristes étrangers sur son sol. Les membres du Conseil ont entendu des exposés du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, et du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, Martin Kobler. Ils se sont dits très préoccupés par la présence de combattants terroristes étrangers et ont examiné les moyens d'améliorer et de renforcer la gouvernance du pays. À l'issue de la séance, dans une déclaration du Président à la presse, le Conseil s'est félicité de la réunion tenue dans le cadre du dialogue politique libyen et a salué le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale, appuyant à nouveau les efforts déployés par le Représentant spécial pour rapprocher les parties concernées.

Le 22 juillet également, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2298 (2016). Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, il a autorisé les États Membres à acquérir, contrôler, transporter, transférer et détruire les armes chimiques recensées par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en Libye, après l'adoption de cette ligne de conduite par le Conseil exécutif de l'OIAC. Après le vote, la Chine, l'Égypte, la Fédération de Russie, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

Sahara occidental

La situation au Sahara occidental a été examinée lors des consultations plénières du 15 juillet, au titre des « Questions diverses ». Les discussions se sont poursuivies lors des consultations plénières du 26 juillet. Le Conseil de sécurité a entendu les exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), Kim Bolduc. Tout en se félicitant des progrès accomplis à ce jour, les membres du Conseil ont exprimé le ferme espoir que la MINURSO retrouve un fonctionnement normal dès que possible et invité instamment à la reprise de négociations directes en vue d'assurer l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Paix et sécurité en Afrique

Le 27 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Stephen O'Brien, ont fait le point devant les membres du Conseil de sécurité sur les difficultés rencontrées par l'Afrique de l'Ouest dans la lutte contre Boko Haram. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a souligné qu'il était nécessaire d'accroître le financement de la Force multinationale

mixte pour lui permettre de préserver les gains obtenus. Il a évoqué le taux de chômage élevé des jeunes comme une raison du succès des actions de recrutement des groupes terroristes. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a averti que la situation humanitaire de la région était fragile du fait de la violence, de la dégradation de l'environnement et de l'extrême pauvreté. À titre d'exemple d'une situation gravissime, il a évoqué le cas de la pointe nord du Cameroun où l'on comptait désormais plus de 200 000 personnes ayant besoin d'une aide alimentaire immédiate, un chiffre qui avait quadruplé depuis juin 2015.

Tous les membres du Conseil ont pris la parole. Ils se sont unanimement inquiétés de cette situation humanitaire désespérée et ont mentionné la pauvreté, le terrorisme, le crime organisé et les changements climatiques entre autres problèmes auxquels la région était confrontée. Certains membres ont insisté sur la nécessité de continuer d'assurer la protection des droits de l'homme tout en luttant contre les groupes terroristes. Les membres se sont félicités des progrès réalisés dans le déploiement de la Force multinationale mixte.

Consolidation de la paix en Afrique

Le 28 juillet, le Japon a organisé un débat public au niveau ministériel sur la consolidation de la paix en Afrique, présidé par le Ministre japonais des affaires étrangères, Fumio Kishida. Le point de départ des échanges était un document de réflexion distribué par le Japon (S/2016/586, annexe).

En introduction au débat, le Secrétaire général a fait des observations. Tout en notant la persistance des conflits sur le continent, il a souligné qu'il ne fallait pas en faire l'arbre qui cache la forêt, mentionnant les améliorations des économies et des conditions de vie et l'élargissement de l'espace démocratique. Il a recommandé à la communauté internationale d'aider aussi bien les pays qui en ont besoin que les pays en développement, et qu'une des façons de le faire était d'investir dans la mise en place d'institutions. Il a rappelé plusieurs enseignements tirés, ces dernières années, de l'expérience du renforcement des institutions, notamment qu'il n'y avait pas de solution toute faite, que toute solution devait se fonder sur un accord politique et que la communauté internationale devait comprendre que le renforcement des institutions était un processus à long terme. Le Secrétaire général a également déclaré que ce dernier point était particulièrement important pour le Conseil de sécurité lorsqu'il élaborait les mandats. Il a souligné, en outre, que la Commission de consolidation de la paix jouait un rôle important de plateforme pour aider les acteurs concernés à se recentrer sur l'effort à long terme de renforcement des institutions, partager les enseignements tirés des expériences et maintenir l'engagement de la communauté internationale. La Ministre des affaires étrangères et du commerce international du Kenya, Amina Chawahir Mohamed, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui, ont également fait des déclarations.

Outre les membres du Conseil de sécurité, 32 orateurs ont pris la parole. Les participants ont été nombreux à considérer qu'il fallait rendre prévisible le financement de l'aide aux initiatives africaines. Les États Membres ont mis en lumière leurs propres initiatives sur le continent, témoignant ainsi de l'attention qu'ils accordaient à la question. À la même séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2016/12) dans laquelle il réaffirmait l'importance de la question. Il soulignait que la consolidation de la paix était un processus politique par nature. Il notait également le rôle important de l'Union africaine et des stratégies nationales dans un tel processus. Il insistait sur le besoin de stratégies de développement à long terme et d'actions visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Burundi

Le 29 juillet, le Conseil de sécurité a adopté, par 11 voix contre zéro et 4 abstentions, la résolution 2303 (2016) dans laquelle il priait le Secrétaire général de mettre en place au Burundi, pour une période initiale d'un an, une composante de police des Nations Unies, chargée de surveiller les conditions de sécurité et d'appuyer le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans la collecte d'informations sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, et de renforcer le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi. Il priait également le Secrétaire général de lui présenter, en étroite coordination avec l'Union africaine, des propositions permettant à l'Organisation des Nations Unies de faciliter le déploiement des observateurs de l'Union africaine, ainsi que des modalités de coopération entre la composante de police des Nations Unies et les observateurs de l'Union africaine. Tous les membres ont pris la parole après le vote.

Moyen-Orient

Liban

Le 7 juillet, le Conseil de sécurité s'est réuni en consultation plénière pour examiner, comme il le fait à intervalle régulier, le rapport du Secrétaire général sur l'application de sa résolution 1701 (2006) relative à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (S/2016/572). Ses membres ont passé en revue le travail positif accompli par la FINUL dans la situation délicate que connaît le Liban, compte tenu en particulier de l'état actuel du terrorisme et de la présence de réfugiés dans le pays.

Le 22 juillet, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2016/10) dans laquelle il exprimait sa profonde inquiétude au sujet de la vacance prolongée de la présidence. Il soulignait que cette vacance et la paralysie du pouvoir politique qui en résultait nuisaient à la capacité du Liban de s'attaquer à des problèmes de plus en plus pressants en matière de sécurité ainsi que d'ordres économique, social et humanitaire. Il rappelait également que la stabilité du Liban était importante pour la stabilité de l'ensemble de la région.

Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Réunis le 11 juillet en consultation plénière, les membres du Conseil de sécurité ont amplement débattu, au titre des « Questions diverses », du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient¹ publié le 1^{er} juillet.

Le débat public trimestriel s'est tenu le 12 juillet. Le Secrétaire général est revenu sur les 10 recommandations du rapport du Quatuor. Il a mis en garde sur le fait que le temps était compté et que la perspective d'une solution à deux États s'éloignait à mesure que les tendances négatives devenaient de plus en plus fréquentes. Soulignant que l'échec des dirigeants israéliens et palestiniens à faire progresser la paix avait créé un vide que les discours extrémistes avaient comblé, il a déclaré que les récents actes de violence faisaient craindre une remontée des périls. Se référant à l'évolution récente de la situation concernant la construction et l'expansion des colonies, il a insisté sur le fait que celles-ci constituaient une violation flagrante du droit international. Il a exhorté les parties, les acteurs régionaux et la communauté internationale à prendre des mesures concrètes pour assurer la paix au Moyen-Orient. Les orateurs ont appelé à la cessation immédiate

¹ Disponible à l'adresse : <https://fmep.org/wp/wp-content/uploads/2016/07/Quartet-Report-2016.pdf>.

de la violence, d'un côté comme de l'autre, et à élaborer de nouvelles stratégies pour instaurer la paix. Beaucoup parmi eux ont également souligné le caractère illégal des colonies juives.

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, 23 États Membres, dont Israël, ont pris la parole. En vertu de l'article 39 de ce même Règlement, la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et un représentant du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ont participé au débat public. Des représentants du Saint-Siège et de l'État de Palestine ont également été invités et ont pris part à la séance.

République arabe syrienne

Le 22 juillet, des consultations plénières ont été organisées sur la République arabe syrienne pour entendre le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, Kim Won-soo, qui a fait le point de la situation concernant les armes chimiques dans ce pays. Les membres du Conseil de sécurité ont réaffirmé qu'ils s'appuyaient sur l'Organisation des Nations Unies et l'OIAC pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil.

La situation humanitaire dans la République arabe syrienne a également fait l'objet d'un examen du Conseil lors d'une réunion d'information et de consultations plénières tenues le 25 juillet. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a déclaré que « les mots ne suffis[aient] pas » à décrire la situation qui était celle de la population syrienne (voir S/PV.7744), précisant que l'escalade des combats avait des répercussions sur la population et les infrastructures civiles. Il a mentionné expressément la situation à Alep, affirmant que l'Organisation des Nations Unies pouvait apporter une aide quand on l'autorisait à circuler. Il a exhorté le Conseil à accroître la pression sur les parties concernées pour qu'elles accordent une protection et une liberté d'accès suffisantes à l'Organisation des Nations Unies. Il a également demandé qu'il soit mis fin à tous les sièges. À la suite de son intervention, tous les membres présents dans la salle ont pris la parole. Si tous se sont dits préoccupés par la situation humanitaire, des divergences d'opinion sont apparues quant à la manière de la traiter. Réuni ensuite en consultation plénière, le Conseil a débattu de quelques questions soulevées par le Secrétaire général adjoint, notamment de sa proposition de trêve hebdomadaire de 48 heures afin de permettre aux organismes des Nations Unies d'accéder à la population ayant besoin d'aide.

Iraq

Le 5 juillet, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président à la presse condamnant les attentats terroristes commis à Bagdad. Le 15 juillet, il a entendu un exposé dans le cadre de son examen périodique de la situation en Iraq et des relations entre l'Iraq et le Koweït. L'Iraq a été invité à participer à la séance en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Ján Kubiš, a souligné les progrès récemment accomplis dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Iraq, tout en notant que le pays avait besoin d'un appui international continu à cette heure décisive. Il a informé le Conseil des importants besoins humanitaires du pays et évoqué les incidences directes sur le terrain de l'insuffisance des fonds recueillis à la suite de l'appel humanitaire. Il a également engagé instamment les dirigeants politiques et les responsables locaux irakiens à donner la priorité à la réconciliation.

Par sa résolution 2299 (2016), adoptée à l'unanimité le 25 juillet, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUI. Après l'adoption de cette résolution, le

représentant de l'Égypte a fait une brève déclaration. Le 29 juillet, une déclaration du Président à la presse a été publiée sur l'Iraq et le Koweït.

Afghanistan

Le 23 juillet, le Conseil de sécurité a condamné l'attentat terroriste perpétré à Kaboul dans une déclaration du Président à la presse. Se disant à nouveau gravement préoccupé par la menace que représentaient les Taliban, Al-Qaida, l'EIL et les groupes armés illégaux pour la population locale, les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et la présence internationale en Afghanistan, le Conseil a souligné qu'il était impératif de traduire en justice les auteurs de ces actes de terrorisme répréhensibles, ainsi que ceux qui les avaient organisés, financés ou commandités, et il a exhorté tous les États à coopérer activement avec les autorités afghanes à cet égard.

Europe et Amérique latine

Haïti

Le Conseil de sécurité s'est réuni le 7 juillet, au titre du point intitulé « Questions diverses », pour entendre un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur la situation politique et sécuritaire en Haïti après la visite qu'il avait effectuée dans le pays du 30 juin au 3 juillet. Le Secrétaire général adjoint a exprimé son inquiétude devant la crise politique engendrée par les difficultés liées à la sélection d'un candidat à la succession du Président, dont le mandat provisoire avait expiré le 13 juin. Il a aussi donné des détails sur les opérations électorales, la situation en matière de sécurité et les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la crise politique en Haïti. Le Conseil s'est également penché sur les solutions politiques possibles à la crise, la reconfiguration de la MINUSTAH et la question d'une mission d'évaluation stratégique en application de sa résolution 2243 (2015).

Chypre

Une réunion des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police a eu lieu le 20 juillet au sujet de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). La Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force, Elizabeth Spehar, a présenté un exposé. Le Représentant spécial et Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Espen Barth Eide, a fait un exposé au Conseil lors de consultations plénières tenues le 25 juillet. Les membres du Conseil ont exprimé leur ferme appui aux efforts que les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs faisaient pour parvenir à un règlement de la question de Chypre, et mentionné le rôle de l'ONU dans les négociations. Plus tard, le 26 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2300 (2016), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 31 janvier 2017.

Questions thématiques et autres questions

Bangladesh

Le 2 juillet, le Conseil de sécurité a publié une déclaration du Président à la presse condamnant l'attentat terroriste qui avait eu lieu la veille à Dacca. Dans la déclaration, le Conseil a insisté pour que tous les responsables de ces actes, qu'ils

les aient perpétrés, financés ou commandités, soient amenés à répondre de leurs actes et traduits en justice.

Arabie saoudite

Le 5 juillet, le Conseil de sécurité a condamné les attaques terroristes perpétrées en Arabie saoudite dans une déclaration de son Président à la presse. Le Conseil a vivement déploré les attentats terroristes odieux et lâches qui avaient visé les villes de Qatif, de Djedda et de Médine, et fait valoir que les responsables devaient être amenés à répondre de leurs actes, exhortant tous les États à se conformer aux dispositions prises pour lutter contre le terrorisme.

France

Le 14 juillet, le Conseil a publié une déclaration de son président à la presse condamnant l'attentat terroriste perpétré à Nice (France).

Non-prolifération

Le 18 juillet, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information sur l'application de la résolution 2231 (2015). Au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait état des progrès réalisés par la République islamique d'Iran dans l'exécution du Plan d'action global commun. Il a demandé à la République islamique d'Iran de s'abstenir de procéder à des tirs de missiles balistiques pour éviter d'accroître les tensions régionales.

Également au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, le chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, João Vale de Almeida, a exposé l'action menée par l'Union européenne dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur de la Commission conjointe du Plan d'action global commun. Le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Facilitateur chargé par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), a ensuite pris la parole et exhorté tous les membres à se conformer aux dispositions de la résolution. Tous les membres du Conseil ont fait des déclarations. Si tous ont noté les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action global commun, les vues divergeaient s'agissant des tirs de missiles balistiques. Les membres du Conseil ont salué l'action de facilitation que menait l'Espagne pour favoriser la transparence.

En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation a lui aussi été invité à participer.

Méthodes de travail

Comme suite à la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/307, de procéder à l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité six mois environ avant leur entrée en fonctions, le Conseil a adopté une note du Président datée du 15 juillet (S/2016/619). Fruit d'un travail intense entrepris pendant plusieurs mois par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, la note présentait les mesures à prendre pour faciliter la préparation des membres nouvellement élus et améliorer la procédure de sélection et la préparation des présidents des organes subsidiaires. Comme le prévoit la note, le Conseil invite désormais les membres nouvellement élus à participer à toutes ses séances et à celles de ses organes subsidiaires, ainsi qu'à ses consultations plénières, pendant une période de trois mois à compter du 1^{er} octobre précédant immédiatement le début de leur mandat, sauf dispositions

contraires énoncées dans la note. En outre, il est indiqué que les membres du Conseil doivent faire tout leur possible pour prendre une décision provisoire sur la désignation des présidents des organes subsidiaires pour l'année suivante, au plus tard le 1^{er} octobre, la procédure de consultations sur cette désignation devant être facilitée par deux membres du Conseil qui travaillent en étroite coopération.

Le 19 juillet, à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la première note du Président sur les méthodes de travail du Conseil (S/2006/507), celui-ci a organisé un débat public sur ses méthodes de travail au titre de la question intitulée « Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) ». Le débat se fondait sur la note de réflexion distribuée par le Japon (voir S/2016/585, annexe), dans laquelle il était proposé que le Conseil, avec la participation des délégations intéressées de tous les États Membres, examine la mise en œuvre de la note datée du 26 juillet 2010 (S/2010/507) et des autres notes sur la question en vue de recenser les pratiques éprouvées et les lacunes éventuelles et de réfléchir aux modifications à apporter. De nombreuses délégations ont souligné qu'il importait que le Conseil poursuive ses efforts pour améliorer la transparence de ses travaux, tout en veillant à sa capacité d'agir de manière efficace et efficiente. Tout en se félicitant des améliorations intervenues au cours des dernières années, notamment l'adoption récente de la note datée du 15 juillet 2016, de nombreuses délégations ont demandé que les notes du Président soient mises en œuvre de façon plus complète et plus équilibrée; ils attendaient avec intérêt l'examen et la mise à jour de la note datée du 26 juillet 2010, l'accent étant mis notamment sur les questions d'application, comme demandé dans la déclaration du Président du 30 octobre 2015 (S/PRST/2015/19).